

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE
CANTON DE L'ISLE D'ABEAU

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
N°2022-22

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice : 14
Présents :
Pouvoir :
Votants :

L'an deux mil vingt deux
Le 16 juin à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire
Date de la convocation 10 juin 2022

OBJET : Projet rénovation frisette et zinguerie de l'école SIVU – demande supplémentaire

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Florence MANDON, Sylvie SABATIER, Laure-Paola GUIVIER, Albane PINEDE, Pascale CHOTEL, Marcel BERTHIER, Jean-Michel PIDOLOT, Philippe PELLET, Dominique FLACHER

EXCUSES -POUVOIRS : David ORJOLLET à Albane PINEDE, Annie PIGNEDE à Laure-Paola GUIVIER

Secrétaire de séance : Sylvie SABATIER

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année il est versé au S.I.V.U. du Groupe Scolaire Culin-Tramolé une somme permettant d'équilibrer les comptes du S.I.V.U.

L'adjoint délégué au SIVU, Monsieur Dominique FLACHER, informe le Conseil Municipal que le SIVU envisage de rénover les frisettes et la zinguerie des bâtiments scolaires.

Le montant de cette rénovation s'élève à 21 182.00 € HT. Une subvention de 60 % correspondant à 12 709.20 € a été notifiée. Il reste donc à charge des 2 communes 8 472.80 €. Le SIVU demande à la commune de Tramolé la somme de 4 236.40 € soit 50 % du reste à charge.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié la proposition et en avoir délibéré, **à l'unanimité**

ACCEPTTE la demande du SIVU,

AUTORISE le Maire à effectuer le mandatement correspondant.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Transmis à la Sous-Préfecture de VIENNE - Visé par le contrôle de la légalité

Certifié exécutoire

Jean-Michel DREVET
Maire de Tramolé

